



APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DES CLUBS RÈGLEMENT

- Afin de soutenir les clubs dans leur développement, la Ligue de Billard Nouvelle-Aquitaine appelle les clubs à présenter leur projet de développement. Tous les clubs peuvent participer et interroger l'ETR pour demander quel projet de développement leur correspond le mieux. Pour cela **La Ligue Nouvelle Aquitaine de Billard a budgété 3500€** ; soit 7 aides de 500€. Ce budget sera intégré aux dispositions financières.

Première étape établir un diagnostic.

En déduire un projet de développement pour l'année avec le soutien de l'ETR, parmi les trois choix possibles.

1. OBJECTIFS

- Soutenir toutes les initiatives permettant de développer la pratique du billard ;
- Permettre aux associations dynamiques d'atteindre leurs objectifs de croissance ;
- Soutenir les clubs dont l'existence est menacée ;
- Recenser, valoriser, et diffuser les bonnes pratiques ;
- Favoriser l'innovation dans le domaine du développement.

2. BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

2.1 Les bénéficiaires

Les clubs bénéficiaires de cet appel à projets doivent être affiliés à la Fédération française de billard. Ils doivent être à jour de leurs cotisations et respecter les statuts fédéraux, et le règlement de l'appel à projets de la Ligue.



2.2 Les critères de candidature

Les candidats s'engagent à :

- Remplir le dossier de candidature ;
- Fournir les éléments financiers de leur structure, notamment le compte-rendu de la dernière assemblée générale faisant état du dernier résultat d'exercice et de la trésorerie disponible.
- Fournir le budget détaillé de l'opération (recettes et dépenses) avec les devis estimatifs associés
- Communiquer à la ligue les noms des éventuels partenaires publics et privés de leur opération :
- Permettre à la ligue de diffuser, de partager et d'utiliser l'action présentée à des fins de développement de la pratique du billard tout en préservant les intérêts de la structure à l'initiative du projet.
- Respecter le projet initial
- Licencier 100% des adhérents du club

3. TYPES DE PROJETS ATTENDUS

Les projets peuvent prendre la forme 3 formes **cf doc : « Un projet pour mon club »**:

. **Un projet de relance/ de structuration**

. **Projet de développement niveau 1**

. **Projet de développement niveau 2**

Rien n'empêche d'être ambitieux, et de vouloir sauter les étapes !!



4. ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Les projets respectant les conditions d'éligibilité, seront étudiés par le comité d'appel à projets, composé de membres de la commission de développement, du bureau et de l'ETR.

Les projets retenus pourront être soutenus :

- o financièrement par l'octroi d'une subvention
- o par l'aide à l'obtention de subventions
- o par l'aide des ressources de la Ligue (ETR, développement,...)

Dans le cas d'aides financières, le montant de la dotation apportée dépendra de la pertinence du projet proposé sur la base des éléments du dossier de candidature, des réserves financières du club.

5. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- . Première étape : s'il n'est pas établi, établir un diagnostic avec le soutien de l'ETR.
- . En déduire un projet de développement pour l'année, parmi les trois choix possibles.
- . Les clubs peuvent soumettre des projets de développement à la Ligue tout au long de la saison, jusqu'à la fin mai.
- . Délibérations du comité et réponses aux candidats se feront dans le courant du mois de Juin
- . Cette aide sera versée à posteriori des actions, sur la base de justificatifs et dépendra de la réalisation d'au moins 80% du projet.
- . Il faudra la présence du club à l'assemblée générale de fin de saison pour la remise de l'aide

Les dossiers présentant un caractère particulier d'urgence, par exemple, si l'existence du club est menacée à court terme, recevront une réponse dans des délais adaptés.

6. COMMENT CANDIDATER

Il suffit de remplir le dossier de candidature, de fournir les pièces demandées (cf dossier de candidature) et d'adresser l'ensemble à lbna.challenge@gmail.com